

*Syndicat Intercommunal de Musique Jean Wiéner*

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU COMITE SYNDICAL DU 16 mars 2026 – 12 heures 15 minutes**

Présents-es : Mmes Nathalie BOUSBOA, Delphine CHERMERY, Jacqueline MADRENNES, M. Sam TOSCANO

Absent-es : Mme Danièle ROBIN M. Aurélien FARGE

Techniciens présents : M. Georges PIN (directeur CRI Jean-Wiéner), Jean-Pierre ZACCARIA (responsable administratif SIM Jean-Wiéner), Mme Diane GOMINET (DAC Échirolles)

Madame Nathalie BOUSBOA est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 23 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

**A – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :**

Madame la Présidente informe que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont évoquées dans ce document.

Il est constaté les résultats suivants concernant le CFU 2025 :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	33 651,93€	1 378 438€	1 412 089,93€
	Recettes réalisées	26 296,43€	1 403 667,07€	1 429 963,50€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	95 133,93€	1 490 151,93€	1 585 285,86€
	Dépenses réalisées	14 802,60€	1 394 017,39€	1 408 819,99€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
	Taux de réalisation	15,50 %	93,55 %	
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	11 493,83€	9 649,68€	21 143,51€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	61 544€	111 651,93€	173 195,93€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	73 037,83€	121 301,61€	194 339,44€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0€	0€	0€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	73 037,83€	121 301,61€	194 339,44€

**I/ LES DÉPENSES 2025 DE FONCTIONNEMENT**

**011 – Charges à caractère général**

Les prévisions de ce chapitre (BP + DM + RAR N-1) sont de 165 100€. Il est constaté 131 079€ de mandats émis auxquels se rajoutent des écritures de rattachement de 9271,52 ce qui porte le total de réalisation des dépenses à 140 351,07€. Le taux de réalisation est de 85 %.

**012 – Charges de personnel et frais assimilés**

Il est rappelé que c'est le chapitre le plus important du budget.

Les prévisions de ce chapitre (BP + DM + RAR N-1) est de 1 272 000€. Il est constaté 1 211 124,40€ de mandats émis. Le taux de réalisation est de 95,21 %.

On peut expliquer la différence par la nature 6218 dans laquelle le taux de réalisation est de 16,17 %.

Sur la nature 64111, rémunération principale, le taux de réalisation est de 93,67 %.

Le reste des natures est conforme aux prévisionnels.

**65 – Charges de gestion courante :**

Chapitre 65 où l'on retrouve essentiellement les indemnités des élus.

Le taux de réalisation est de 92,33 %. En effet, le montant prévisionnel était de 19900€ et la dépense constatée est de 18 373,11€.

### **I/ LES RECETTES 2025 DE FONCTIONNEMENT :**

En recette, on retrouve 3 données majeures :

- 1- Les contingents des villes : 82 % des recettes
- 2- Les cotisations des usagers : 10 %
- 3- La subvention du conseil départemental de l'Isère : 5 %

Les 3 % restants concernent les produits exceptionnels et les mises à disposition du personnel

### **CHAPITRE 70 – Produit SERVICES, DOMAINES VENTES DIVERSES**

dans ce chapitre on retrouve le « 7067 – Redevances services périscolaires et enseignement » ainsi que le « 70848 – Mise à disposition personnel autres organismes »

Il a été inscrit un montant prévisionnel de 157 438€. Les titres émis s'élèvent à 166 328,83€ soit un taux de réalisation de 105,69 %.

### **CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

La prévision sur l'ensemble de ce chapitre est de 1 220 000€. Il est constaté 1 217 056,45€ de titres émis soit un taux de réalisation de 99,76 %

Concernant le compte « 7473 – participations départements » le montant perçu dans le cadre de la subvention est de 73 000€ contre 76 000€ inscrit sur le BP 2025. Un courrier a été adressé à Monsieur le Président du CDI le sollicitant pour une révision du montant de la subvention allouée au SIM Jean-Wiéner.

« 74748 – Participation autres communes » le contingent total alloué par les communes adhérentes est de 1 144 000€. Conforme aux prévisions

### **Contingent Échirolles :**

Il s'est stabilisé depuis 2024.

### **Contingent Le Pont-de-Claix :**

En baisse par rapport à 2023. En effet, la commune a fait le choix de rapatrier des heures dédiées aux interventions en milieu scolaire dans son budget projet.

### **CHAPITRE 75 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Il était prévu 0€ sur ce chapitre. A la fin de l'exercice il est constaté l'encaissement de 17 739,93€. Ce montant correspond au remboursement, par l'assureur statutaire RELYENS, la rémunération d'un agent en maladie ordinaire.

La SEAM rembourse l'achat de partitions. Cette année 900€ de recette ont pu être encaissées.

### **I/ LES DÉPENSES 2025 DE FONCTIONNEMENT :**

Le résultat de l'exercice 2025 présente un solde excédentaire 11 493,83€ ce qui porte l'excédent cumulée à 73 037,83€.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
TOTAL PRÉVU	95 133,93€	33 651,93€
TOTAL RÉALISÉ	14 802,60€	26 296,83€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025		11 493,83€
EXCÉDENT 2024		61 544,00€
EXCÉDENT CUMULÉ 2025		73 037,83€

### **Chapitre 21 Immobilisations corporelles :**

Ci-dessous la liste des investissements 2025

VIOLONCELLE OCCASION 1/4 SHIMRO	600,00
SAMSUNG GALAXY A34 5G EE NOIR	191,88
Matériel Téléphonie Diatonis et Terminaux	3 322,96
Travaux Standard téléphonique	2 467,94
FAC. 2553310 DU 09/10/2025 frigo salle des profs	342,68
VIOLONCELLE 3/4 RUDOPH ELEMENTAIRE N 30 ET N 31	3 587,00
2 SCANNER DS-740 RECTO/VERSO	415,14
3 XYLOPHONES CHROMATIQUES 2.5 OCTAVES	2 760,01
1 MARACAS et 2 TAMBOURINS	154,99
1 - HK Audio Polar 10 MK2 BK - Active high-p	898,00

Mme Jacqueline MADRENNES Présidente du Syndicat Intercommunal de Musique Jean-Wiéner a quitté la séance et la présidence du comité syndical est assurée par que Monsieur Sam TOSCANO.

Les délégués sont invités à voter pour ou contre le Compte Financier Unique 2025

Délibération n°	Objet	Vote de la délibération
1	Approbation du Compte Financier Unique 2025	UNANIMITÉ

### **B BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 :**

**Madame la Présidente** rappelle que suite à l'incident technique national qu'a connu l'application HELIOS, il n'a pas été possible de voter le Compte Financier Unique 2025 et par conséquent d'intégrer le résultat N-1 dans le Budget Primitif 2026.

Considérant le vote du CFU 2025, par délibération N° 1 du 16 mars 2026, il est possible de procéder au vote du Budget Supplémentaire 2026 au Budget Primitif 2026.

Le budget supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice concerné les résultats de l'exercice précédent ainsi que de procéder aux ajustements de crédits nécessaires depuis l'adoption du Budget Primitif.

Une fois ces différents mouvements intégrés, il ressort notamment de la présente décision une augmentation :

- des recettes et des dépenses de fonctionnement de 121 301,61€
- des recettes et des dépenses d'investissement de 73 037,83€.

Délibération n°	Objet	Vote de la délibération
2	Approbation du Budget Supplémentaire 2026	UNANIMITÉ

### **C PLAN DE FORMATION 2026/2027 :**

Conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, le SIM Jean-Wiéner doit être doté d'un plan de formation qui réponde simultanément au développement des agents et aux besoins de la collectivité.

Les propositions de formation retenues reposent sur 4 axes :

- 1/ consolider l'existant
- 2/ poursuivre l'amélioration des conditions de travail
- 3/ accompagner l'évolution professionnelle
- 4/ préparer l'avenir

Une enveloppe de 6000€ est prévue dans le BP 2026. Cette somme permet de compléter l'offre de formation du CNFPT.

Délibération n°	Objet	Vote de la délibération
3	Plan de formation 2026/2027	UNANIMITÉ

### **D - création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal à temps non complet**

Madame la présidente expose que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique Jean-Wiéner.

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite. Il est donc nécessaire de recruter à temps non complet un.e enseignant.e spécialisé.e dans l'enseignement du violon, pour tous les niveaux d'élèves. Le poste inclura également la participation au cursus CHAM, aux pratiques collectives et aux différents projets du Conservatoire.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet soit 10H00 hebdomadaires (50%).

Afin d'élargir les candidatures, il est proposé la création de 2 postes sur 2 grades différents :

- Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à temps non complet
- Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel

Il est précisé qu'au moment de la nomination l'un des 2 postes sera supprimé.

Délibération n°	Objet	Vote de la délibération
4	création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet	UNANIMITÉ

Délibération n°	Objet	Vote de la délibération
5	création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet	UNANIMITÉ

## **E - création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal à temps non complet**

Madame la présidente expose que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique Jean-Wiéner.

Madame la Présidente informe, qu'en raison d'une réorganisation de l'équipe de direction, et suite à la réussite au concours PTEA (Professeur Territorial d'enseignement Artistique) d'une enseignante, il est nécessaire de recruter à temps non complet un.e enseignant.e spécialisé.e dans l'enseignement de la clarinette, pour tous les niveaux d'élèves. Le poste inclura également la participation au cursus CHAM et aux différents projets du Conservatoire.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet soit 12H00 hebdomadaires (60%).

Afin d'élargir les candidatures, il est proposé la création de 2 postes sur 2 grades différents :

Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à temps non complet

Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel

Il est précisé qu'au moment de la nomination l'un des 2 postes sera supprimé.

<b>Délibération n°</b>	<b>Objet</b>	<b>Vote de la délibération</b>
6	création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet	UNANIMITÉ

<b>Délibération n°</b>	<b>Objet</b>	<b>Vote de la délibération</b>
7	création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet	UNANIMITÉ

La séance est levée à 13h30.

La secrétaire de séance  
Nathalie BOUDSBOA

La Présidente de séance  
Jacqueline MADRENNES

